

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015

Objet : **CONVENTION INNOVATION ENTRE LA CCI ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOUIN - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - M. VERNE

Intervention de Louis GIREAU, Vice-président

Dans le cadre du CDDRA des Pays du Bugey, le Syndicat Mixte des Pays du Bugey a présenté une fiche Innovation à la Région.

Le projet, financé à hauteur de 35 % par le CDDRA, est porté par la Communauté de Communes Bugey Sud dans le cadre de sa politique de développement économique.

Elle souhaite en effet accompagner les TPE/PME industrielles de son territoire sur la voie de l'innovation par la création de partenariat entre les entreprises et les étudiants/chercheurs d'universités, grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce.

L'objectif est de faire émerger 5 à 6 projets par an dans les PME du territoire en finançant à 80 % une étude réalisée par une université ou une école, avec un plafond de 10.000€.

La Chambre, compte tenu de son expérience et de son savoir-faire acquis depuis 25 ans dans la détection et l'accompagnement des entreprises dans ce domaine, a proposé de collaborer avec la Communauté de Communes Bugey Sud dans l'atteinte de ses objectifs, la Communauté de Communes prenant en charge 50% des dépenses de la CCI.

Cette collaboration pour une durée d'un an a reçu un avis favorable de la part de l'ensemble des acteurs : Région, Syndicat Mixte des Pays du Bugey, Communauté de Communes Bugey Sud.

La CCI sera membre de la gouvernance, représentée par Michel Pierrot, et du comité de suivi de la convention, en tant que co-financeur.

L'Assemblée, vu l'exposé de Louis Gireau, Vice-président, donne son accord signer une convention entre la CCI de l'Ain et la Communauté de Communes Bugey Sud pour l'accompagnement des entreprises industrielles de son territoire sur les projets d'innovation dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président